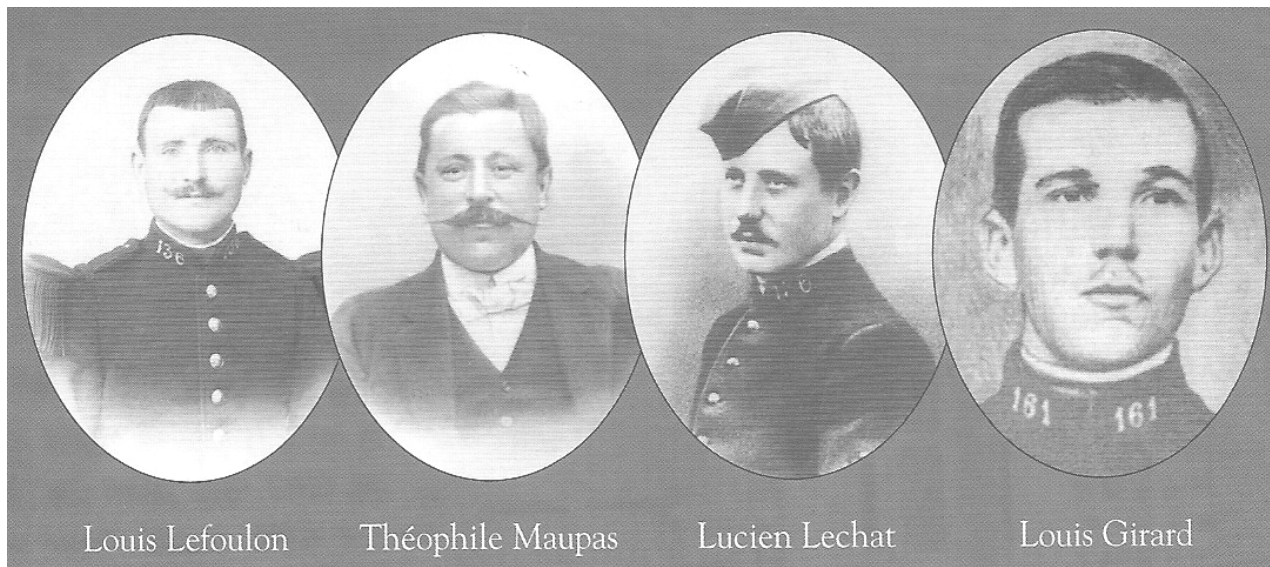


# LES 4 CAPORAUX DE SOUAIN

## FUSILLÉS POUR L'EXEMPLE



Louis Lefoulon

Théophile Maupas

Lucien Lechat

Louis Girard

4<sup>ème</sup> de couverture du livre de J. LAISNE - éd. A. SUTTON

### Des tranchées au poteau d'exécution

La 21<sup>ème</sup> Compagnie du 336<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie de Saint-Lô avait prouvé sa bravoure lors des premiers combats de Champagne. Depuis septembre 1914, elle est dans les tranchées, à Souain, face aux Allemands et elle attaque, baïonnette au canon, pour déloger un ennemi situé sur les hauteurs et fortement armé de mitrailleuses

Une attaque est prévue le 9 mars 1915. Ceux qui essaient de sortir sont immédiatement tués, les autres ne sortent pas. Autre attaque le 10 mars 1915 : mêmes conditions, mêmes résultats, la 21<sup>ème</sup> Compagnie ne sort pas. Le lieutenant Morvan, commandant la Compagnie, porte plainte pour « refus d'obéissance ».

La Compagnie est relevée et dirigée vers Suippes où siège le Commandement qui considère que cette défection est « un refus d'obéissance en présence de l'ennemi », passible de l'article 218 du code de Justice Militaire. Le général Réveillac, commandant de la 60<sup>ème</sup> division, donne l'ordre de « désigner six hommes dans chaque section de la 21<sup>ème</sup> Cie parmi ceux qui ne sont pas sortis, en choisissant dans les plus jeunes classes, et six caporaux ».

- Le 15 mars 1915, 6 caporaux et 18 soldats sont mis aux arrêts.
- Le 16 mars, le conseil de guerre est réuni.
  - Les 18 soldats sont relaxés, 2 caporaux sont disculpés grâce au témoignage de leur sergent qui affirme n'avoir ni reçu, ni donné l'ordre de sortir.
  - Les sergents des caporaux Maupas, Lefoulon, Girard et Lechat ne peuvent témoigner : l'un est blessé et l'autre a été tué. Les 4 caporaux sont condamnés à mort.
- Le 17 mars, à 13 heures, les 4 hommes tombent sous les balles françaises devant leurs camarades à Suippes.



Dessin de Jacqueline LAISNE

Le 1<sup>er</sup> avril 1915, le lieutenant Chapey commandant de la 17<sup>ème</sup> Cie du même régiment écrit au sujet du conseil de guerre « Les témoins furent pris parmi les chefs qui avaient passé les 3 jours dans les caves. Mais on prit bien garde de faire appeler les 4 seuls officiers, dont j'étais, qui avaient passé les 3 jours auprès des hommes et qui, seuls, auraient pu dire la vérité. L'affaire a été truquée d'un bout à l'autre, je le dis en toute conscience : les 4 caporaux sont morts assassinés ».

Les 4 caporaux Louis Girard, Lucien Lechat, Louis Lefoulon et Théophile Maupas seront réhabilités le 3 mars 1934 par une Cour spéciale de Justice Militaire.

## Sartilly, lieu de mémoire



*Blanche Maupas*

Cette réhabilitation est le résultat d'un combat de 19 ans, mené par Blanche Maupas, veuve du caporal Maupas. Avec courage et obstination, aidée par la sœur du caporal Lechat, Eulalie, et soutenue par de nombreuses associations dont la Ligue des droits de l'Homme, Blanche Maupas surmontera tous les obstacles.

Le hasard fait que Blanche Maupas qui avait commencé, dès 1915, un dossier en vue de la révision du conseil de guerre du 16 mars, est nommée directrice de l'école des filles de Sartilly en septembre 1922. Elle pense terminer sa carrière dans ce bourg. Elle le quittera le 1<sup>er</sup> février 1926 mais ces trois années suffiront pour que ce chef-lieu de canton bien tranquille devienne l'un des rares lieux qui maintiennent le souvenir des exactions commises par les conseils de guerre du conflit 1914-1918.

Son passage à Sartilly est marqué par plusieurs événements d'importance :

- 9 août 1923 : réinhumation de son mari dans le cimetière de Sartilly.
- 16 décembre 1923 : accord du conseil municipal pour l'inscription de Théophile Maupas sur le monument aux morts de Sartilly.
- 16 octobre 1924 : réinhumation du caporal Lechat à Le Ferré (35).
- 20 septembre 1925 : inauguration du mémorial dédié aux 4 caporaux de Souain, sur la tombe du caporal Maupas.



*Blanche Maupas et sa fille Jeanne au cimetière de Sartilly en 1923*



*Monument aux fusillés de Souain  
Cimetière de Sartilly*

Les réinhumations de Maupas et Lechat et l'inauguration du mémorial donnent lieu à d'imposantes manifestations (5 000 personnes en 1925) dont la presse se fait largement l'écho.

Ce soutien populaire ne suffira pas à rendre rapidement justice aux 4 caporaux. En 1926, une troisième requête de révision est rejetée. Il faudra attendre le 3 mars 1934 pour que la mémoire des caporaux Girard, Lechat, Lefoulon et Maupas soit réhabilitée par la Cour spéciale de Justice Militaire.

En 1962, Blanche Maupas meurt à Avranches. Elle est enterrée à Sartilly près du Mémorial aux caporaux de Souain. Ce lieu de mémoire, hautement symbolique, est chaque année un lieu de recueillement lors des cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre.

Nous vous invitons à saluer la mémoire de Blanche et des 4 caporaux au cimetière de Sartilly en passant devant l'école Blanche Maupas et en empruntant la rue Théophile Maupas.

Sartilly n'a pas oublié ceux qui ont eu le courage de lutter pour la Justice et la Réhabilitation. En janvier 2006, son conseil municipal a demandé à l'unanimité l'inscription du Mémorial aux fusillés de Souain à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

### Pour en savoir plus

Jacqueline LAISNE

- Pour l'honneur de Théo et des caporaux de Souain fusillés le 17 mars 1915. Ed. Isoète 1996
- Fusillés pour l'exemple, les caporaux de Souain, le 17 mars 1915. Ed. Alan Sutton 2002